Rapport critique sur les Conditions de travail du personnel de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université des Antilles, Pôle Martinique

Eu égard aux dispositions prévues par les articles L. 4121-1, L. 4121-2, L. 1152-1, L. 1152-4 du code du travail concernant les principes de prévention des risques psychosociaux et qui stipulent que : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la situation alarmante et très inquiétante qui révèle le malaise, les conditions déplorables et délétères dans lesquelles le personnel administratif est plongé depuis la nomination de personnes malintentionnées et fielleuses que vous avez déléguées pour vous représenter à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de la Martinique.

Vous n'êtes pas censé ignorer que le VP Sécurité que vous avez désigné pour garantir la sécurité des biens et des personnes sur le Pôle de la Martinique et de permettre la sérénité au travail, est tout autre, et commet délibérément et tout bonnement des transgressions et violations aux préconisations fixées par les lois précitées, et cela, sous votre contrôle. Nous vous rappelons au passage, ainsi que le stipule la loi, que l'employeur doit prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle, donner les instructions appropriées aux travailleurs. De même, aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. Or, Ce VP Sécurité, devenu aujourd'hui Vice-doyen, par des moyens fallacieux et insidieux sous votre autorité, et qui s'est déjà illustré de manière condamnable lors du Conseil de faculté, par l'agression psychologique perpétrée à l'égard de la Doyenne, faits déjà manifestés envers le personnel administratif et notamment des personnes de la gent féminine, révèle une personnalité caractérisée par une forme d'androcratie primitive, ce qui, aujourd'hui au regard des lois nationales et européennes, est fortement répréhensible.

Il va sans dire que ce premier constat non exhaustif a des répercussions très préjudiciables sur l'environnement de travail. En laissant délibérément ce VP

Sécurité abuser du pouvoir dans l'exercice de sa fonction, vous allez à l'encontre des lois en vigueur et vous engagez votre responsabilité. Il vous incombe donc de prendre toutes les mesures nécessaires pour tendre à l'amélioration de cette situation décadente et ainsi prévenir les agissements de harcèlement moral.

En vertu des lois qui ont été énoncées ci-dessus, nous vous demandons Monsieur le Président de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour rétablir la sérénité au sein de de notre U.F.R des Lettres et Sciences Humaines.

Signataires et personnes soutenant la motion :

Nom	Prénoms	Signature
LAVIOLETTE	Emmanuel	
Solier	Sylvain	
DESERT	Gérald	
Ovalles	Liz	Liz.
Jocquens	Solange	
MATHURIN	Antoine	
CONFIANT	Raphaël	
PELAGE	Mirella	
MURAT	Monique	
CARDOU	Leila	
CARIARI	[illegible]	
MALLE	Josselin	
Séron	Alain	

L'ETANG	Gerry	[signature]
Baratring	Lucien	[signature]
BEAUMONT	Marie Pine	BEAUMONT Mlne
DERAND	Benoit	[signature]
JNO-BAPTISTE	Bruce	[signature]
SCHEEL	Charles	[signature]
LEGER	Luca	[signature]
Bardet	claude	[signature]
LEFRANSOIS	Frédéric	[signature]
Catherine de FIRMAS		[signature]
ROGERS	Dominique	[signature]
Le Sergent	Corinne	[signature]
Bénac-Giroux	Fannie	[signature]
Jobost	Isabelle	[signature]
MURACIN	Guylaine	[signature]
CÉLESTINE	Lawette	[signature]
HOWE	Kate	[signature]
NOËL	Erick	[signature]

Nom	Prénom	Signature
BELLONIE	Jean-David	
WEN	Hnipony	
SETTI	Skora	
Gadet	Steve	
Bellaise	Marc	
PANTEL	Stéphane	
CHATEAU-DEZAT	Richard	
TAREAU	KAREN	
BERTHET	Dominique	
BARDURY	Daniel	
COLLIN	Franck	
TROBOLT	Chantal	
LOZÈRE-BERNARD	CHRISTELLE	
GENDREY	Corinne	